

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 26 Mars 2018**

L'An deux mille dix-huit, le lundi 26 Mars, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**Étaient Présents :**

24

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILHI – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY - Y. ITOUA - C. MABANZA - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT – K. OUKBI.

**Absents excusés représentés :**

6

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – G. BAGAVANNE représenté par Y. BOUKANTAR – T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

**Absents :**

5

C. RENKLICAY – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

**Délibération N° DEL – 2018 – 0012 : « Motion : de défense de la ligne du R. E. R. D et de ses usagers. »**

Le 13 décembre 2017, le syndicat régional Ile de France Mobilités a décidé avec le vote du « Service Annuel (SA) 2019 » de réorganiser la ligne D du RER. Ces nouvelles dispositions vont entraîner une dégradation forte de l'offre de transport sur les branches de la Vallée, de Malesherbes, et littoral. Il ne peut y avoir de territoires perdants et de gagnants.

En imposant des correspondances systématiques aux gares de Corbeil Essonnes, de Viry Chatillon ou de Juvisy sur Orge, on entraîne un allongement du temps de transport pour les usagers de ces branches qui souhaitent se rendre ou revenir de Paris.

La capacité d'exploitation du « terrier » de Bercy, nœud ferroviaire vers lequel convergent les lignes des RER D et R, les trains intercités et TER et qui est à l'origine de nombreux retards, est de fait saturée. C'est pour cela que le Conseil d'Orientations des Infrastructures a estimé dans son rapport du 1er février dernier, le caractère prioritaire d'investissements pour améliorer son fonctionnement.

De nombreux élus du département et des associations d'usagers concernés se sont déjà mobilisés. Par solidarité avec les habitants de Grand Paris Sud, élus et voyageurs, nous ne pouvons laisser s'organiser cette dégradation de l'offre de transport.

**Page 1/2**

Aujourd'hui il est évident que les trains du quotidien ne bénéficient pas des investissements de l'infrastructure ferroviaire qu'ils méritent : à la gare de Lyon dans un jour ordinaire il y a 420 trains du RER D qui utilisent 4 voies pour atteindre 4 quais et 400 TGV utilisant 4 voies pour atteindre 28 quais !

C'est pourquoi :

**Considérant** les 600 000 voyageurs transportés par jour sur le RER D,

**Considérant** la saturation de la ligne D,

**Considérant** les 50% d'augmentation prévus dans les 10 ans à venir pour atteindre les 900 000 voyageurs

**Considérant** la dissymétrie d'infrastructure entre trains du quotidien et TGV,

**Considérant** l'impact d'une telle réorganisation pour les usagers,

**Considérant** la nécessité d'entreprendre dans des délais rapides des travaux pour améliorer la capacité d'exploitation des avants gares de Paris Lyon et Paris Bercy dit « Terrier de Bercy »

**Considérant** le décret du 7 mars 2003 relatif à l'utilisation du réseau ferroviaire stipulant la mise en place d'une déclaration de saturation imposant dans les 6 mois une analyse complète de la situation avec tous les acteurs (État, SNCF, région, Île de France Mobilités) et le déclenchement d'un ordre de priorité favorisant les RER,

**Le Conseil Municipal de Grigny :**

**Déplore une fois de plus les dysfonctionnements imposés aux transports du quotidien et leur impact sur les conditions de transports des voyageurs,**

**S'engage à examiner la mise en place d'une déclaration de mise en saturation de la ligne D,**

**Demande à ce qu'une saisine collective des villes de Grand Paris Sud soit adressée au Ministre des transports afin d'intervenir auprès de la SNCF pour accélérer la mise en œuvre d'investissements en vue d'améliorer la capacité d'exploitation du Terrier de Bercy.**

Une copie sera adressée à Monsieur le Président de la République, Monsieur le Ministre des transports, Madame la Présidente de la Région d'Île de France et à Monsieur le Président du Département de l'Essonne.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : - Pour : 28

- Ne participent pas au vote : 2 (K. OUKBI - A. LAMOTHE).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

09 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité le :

09 AVR. 2018